

Zone Loisir Montérégie Inc.

États Financiers

31 mars 2026

ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE INC.

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 – 3
ÉTATS FINANCIERS	
➤ Résultats	4
➤ Évolution de l'actif net	5
➤ Bilan	6
➤ Flux de trésorerie	7
NOTES COMPLÉMENTAIRES	8 – 11
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
Charges de fonctionnement	Annexe



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
Zone Loisir Montérégie Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **Zone Loisir Montérégie Inc.**, (« l'organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

BCGO S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés
Partnership of Chartered Professional Accountants

600-50, boulevard Crémazie Ouest
Montréal (Québec) H2P 2T3

300-20865, chemin de la Côte Nord
Boisbriand (Québec) J7E 4H5

201-515, rue Leclerc
Repentigny (Québec) J6A 8G9

4080-5005, boulevard Lapinière
Brossard (Québec) J4Z 0N5

100-825, boulevard Monseigneur-Langlois
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 1B8

508-3080, boulevard Le Carrefour
Laval (Québec) H7T 2R5

102-476, avenue Saint-Charles
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2N6

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

BCCO sncrl.

Vaudreuil-Dorion,
Le 25 mai 2026

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique no. A107797



ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE INC.

4

RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 mars 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Produits		
Subventions		
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur		
- Programme d'aide financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées (PAFLPH) Volet 1 et 2	1 491 077 \$	1 176 738 \$
- Fonctionnement	427 067	378 230
Emploi-Québec	24 414	25 860
Projet Population active		
- Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH)	9 500	9 500
Projet Circonflexe		
- Loisir et Sport Montérégie	30 000	47 855
Activités	3 322	44 130
Cotisations	13 415	12 435
Intérêts	25 640	33 360
	<u>2 024 435</u>	<u>1 728 108</u>
Charges		
PAFLPH Volet 1 et 2 - Remises de l'exercice	1 491 146	1 176 776
Population active	9 552	9 284
Circonflexe	36 388	47 894
Frais - CAL	-	314
Fonctionnement (Annexe)	603 028	396 847
	<u>2 140 114</u>	<u>1 631 115</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(115 679) \$</u>	<u>96 993 \$</u>

ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE INC.

5

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

de l'exercice terminé le 31 mars 2026

	Affecté (note 7)	Non affecté	2026 <u>Total</u>	2025
SOLDE AU DÉBUT	652 500 \$	232 671 \$	885 171 \$	788 178 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(115 679)	(115 679)	96 993
Utilisation des réserves :				
- Ressources humaines	(48 726)	48 726	-	-
- Ressources matérielles	(27 131)	27 131	-	-
- Événements de loisirs régionaux	(34 174)	34 174	-	-
- Avantages aux membres	(50 030)	50 030	-	-
SOLDE À LA FIN	<u>492 439 \$</u>	<u>277 053 \$</u>	<u>769 492 \$</u>	<u>885 171 \$</u>

ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE INC.

6

BILAN

au 31 mars 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	31 782 \$	22 766 \$
Compte Avantage entreprise (note 6)	715 249	812 583
Taxes à la consommation	8 675	4 635
Subventions à recevoir (note 3)	127 596	108 636
Frais payés d'avance	<u>1 403</u>	<u>1 109</u>
	<u>884 705 \$</u>	<u>949 729 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Fournisseurs et charges à payer (note 4)	107 448 \$	58 223 \$
Produits perçus d'avance	<u>7 765</u>	<u>6 335</u>
	<u>115 213</u>	<u>64 558</u>
ACTIF NET		
Grevé d'affectations internes (note 7)	492 439	652 500
Non affecté	<u>277 053</u>	<u>232 671</u>
	<u>769 492</u>	<u>885 171</u>
	<u>884 705 \$</u>	<u>949 729 \$</u>

_____, administrateur

_____, administrateur

ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE INC.

7

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Rentrées de fonds	1 977 225 \$	1 585 751 \$
Sorties de fonds - fournisseurs et membres du personnel	(2 091 183)	(1 621 399)
Intérêts reçus	<u>25 640</u>	<u>33 361</u>
	<u>(88 318)</u>	<u>(2 287)</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	 (88 318)	 (2 287)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE (note 5)	 <u>835 349</u>	 <u>837 636</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 5)	 <u>747 031 \$</u>	 <u>835 349 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2026

1- STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Zone Loisir Montérégie Inc., est un organisme constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il a pour objectif de promouvoir le développement du loisir pour les personnes handicapées.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Comptabilisation des produits

Comptabilisation des apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Comptabilisation des activités, des cotisations et des intérêts

Les revenus d'activités sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu. Les revenus de cotisations sont constatés à titre de produits selon l'année de référence. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé.

Apports reçus sous forme de services

En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Accords d'infonuagique

L'organisme applique la mesure de simplification pour les dépenses liées à un accord d'infonuagique selon laquelle ces dépenses sont traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charge lorsque l'organisme reçoit les services en question. Ces charges sont présentées sous la rubrique « Site web » à l'annexe de l'état des résultats. L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'elle ne les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du compte Avantage entreprise et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer (à l'exception des sommes à remettre à l'État).

3- SUBVENTIONS À RECEVOIR

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Loisir et Sport Montérégie	18 750 \$	11 964 \$
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur	106 767	94 558
Emploi-Québec	2 079	2 114
	<u>127 596 \$</u>	<u>108 636 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2026

4- FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Fournisseurs	70 101 \$	22 223 \$
Salaires et vacances à payer	36 322	32 499
Sommes à remettre à l'État	<u>1 025</u>	<u>3 501</u>
	<u>107 448 \$</u>	<u>58 223 \$</u>

5- TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse et des soldes bancaires. Les trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants:

Encaisse	31 782 \$	22 766 \$
Compte Avantage entreprise	<u>715 249</u>	<u>812 583</u>
	<u>747 031 \$</u>	<u>835 349 \$</u>

6- INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan, soit au 31 mars 2026.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les subventions à recevoir. L'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont la réception finale est raisonnablement assurée en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de variation de la juste valeur. En date du 31 mars 2026, l'organisme a un compte Avantage entreprise, portant intérêt au taux de 2 % (2,65 % en 2025), disponible en tout temps.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2026

6- INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'organisme est exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.

7 - ACTIF NET AFFECTÉ

Au cours de l'exercice précédent, le conseil d'administration de l'organisme avait résolu d'affecter divers montants à des fins particulières telles que présentées à l'état de l'évolution de l'actif net. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. Le tableau ci-dessous présente le détail du solde de l'actif net affecté.

<u>Échéances</u>	<u>Ressources</u> <u>humaines</u>	<u>Ressources</u> <u>matérielles</u>	<u>Événements</u> <u>de loisirs</u> <u>régionaux</u>	<u>Avantages</u> <u>aux</u> <u>membres</u>	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Mars 2026	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	217 500 \$
Mars 2027	144 274	28 869	45 826	55 970	274 939	217 500
Mars 2028	96 500	28 000	40 000	53 000	217 500	217 500
	<u>240 774 \$</u>	<u>56 869 \$</u>	<u>85 826 \$</u>	<u>108 970 \$</u>	<u>492 439 \$</u>	<u>652 500 \$</u>

8- ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, en vertu d'un bail d'une durée de cinq ans se terminant le 31 août 2027, avec une option de renouvellement de cinq années additionnelles. Le loyer de base annuel sera indexé annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour un minimum de 2 % par année. Les paiements de base annuels nets pour les deux prochains exercices s'établissent comme suit:

<u>2027</u>	<u>2028</u>
<u>32 530 \$</u>	<u>13 802 \$</u>

ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE INC.

Annexe

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

de l'exercice terminé le 31 mars 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
FONCTIONNEMENT		
Salaires et avantages sociaux	410 135 \$	291 938 \$
Frais d'activités	88 450	29 737
Loyer	34 367	16 876
Frais de déplacements et de repas	9 018	6 368
Formation en accompagnement	14 811	15 615
Honoraires professionnels	11 931	18 223
Télécommunications	2 975	2 975
Frais de bureau	5 858	5 465
Site web	18 068	364
Assurances	651	634
Frais d'administration	3 768	4 319
Support et matériel informatique	2 996	4 333
	<hr/> 603 028 \$	<hr/> 396 847 \$
